

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Le fait de nous passer commande implique de plein droit l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de ventes, à l'exclusion de tous autres documents.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir contre les présentes conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par l'acheteur nous sera donc inopposable, à défaut d'acceptation expresse, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance. Le fait que nous ne nous prévalons pas à un moment donné de l'une quelconque disposition des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation de notre part de nous en prévaloir ultérieurement.

2. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. En cas d'annulation ou de réduction de commande, l'acheteur nous sera redevable du remboursement de l'ensemble des frais et / ou l'investissement engagés pour l'exécution de la commande, ainsi que du manque à gagner correspondant à l'annulation ou à la réduction de cette dernière.

3. Toutes nos marchandises sont considérées comme vues et agréées au départ de nos usines. En conséquence, quelque soit le mode d'expédition, nos marchandises voyagent toujours aux risques de l'acheteur. Si les prix sont établis « franco » ou « port payé », ces expressions indiquent seulement que les prix incluent les frais de transport, les risques de chargement et de transport restent à la charge de l'acheteur.

En outre, pour les expéditions destinées à l'étranger, nos marchandises voyageront départ usine et aux risques de l'acheteur. Il appartient à ce dernier de vérifier l'état et la quantité de nos marchandises au moment de la réception et en cas d'avarie ou de manquants, de respecter les dispositions de l'article L133-3 du Code de Commerce, et ceci pour sauvegarder ses droits envers les transporteurs.

Il appartient à l'acheteur, en cas d'avaries de marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par LR avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L 133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

4. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, ni entraîner l'annulation de la commande.

Le non-respect par l'acheteur des présentes conditions générales de vente et / ou particulières de paiement sur des livraisons antérieures ou en cours, nous dégage de plein droit de tout engagement qui aurait été pris sur les délais de livraison.

Les cas de force majeure et tout événement rendant impossible ou seulement difficile l'exécution de nos engagements, peuvent entraîner à notre gré, la résiliation de nos engagements ou leur suspension sans dommages-intérêts à notre charge. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grève, lock-out, interruption de transport, pénurie de matériel roulant, interdiction d'importer ou d'exporter, contingentement, incendie, bris de machines, etc.

D'autre part, nous essayons d'éviter tout changement ou modification de technique dans nos produits. Toutefois, si tel devait être le cas, les changements substantiels ne donneront droit qu'à la résiliation du contrat, à l'exclusion de tous dommages-intérêts et de toutes indemnités pour perte de bénéfice.

5. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées avec celles commandées, doivent être formulées lors de leur réception et confirmées immédiatement par écrit par lettre recommandée avec AR, dans un délai de 8 jours à compter de la réception. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. En outre, les quantités envoyées peuvent varier dans une limite de plus ou moins 10% des quantités commandées, ce qu'accepte l'acheteur. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur.

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté dans les conditions prévues ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement des produits, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

6. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Notre garantie se limite aux vices cachés. Nos acheteurs étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut de fabrication rendant le produit impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Notre garantie sera limitée au remplacement de notre fourniture reconnue défectueuse, à l'exclusion de tout autre frais pouvant résulter des réparations ou du remplacement, ainsi que de tous dommages-intérêts, remboursement de salaires, frais pour accident de travail, etc.

Toutes contestations, pour nous être opposables, devront être faites par écrit et l'acheteur s'engage à prendre toute mesure conservatoire pour éviter la détérioration de la marchandise.

Pour procéder à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses, le client doit nous accorder, sans frais, le temps nécessaire pour faire toutes diligences. En outre, notre garantie est refusée :

- a) Lorsque la détérioration est causée par l'usure normale des produits
- b) Lorsque le client ne satisfait pas à son obligation de paiement.
- c) Lorsque nos produits sont réparés ou remplacés par des personnes étrangères à notre entreprise
- d) Lorsque les détériorations sont dues à des négligences de manipulation, à des modifications apportées à nos produits ou de manière générale, à une mauvaise utilisation de nos produits.

Notre garantie est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation, étant précisé que nos pièces sont réputées utilisées par l'acheteur au plus tard dans les 3 mois de la livraison.

7. Une participation aux frais nécessaires à la réalisation du produit pourra être mise à la charge du client, sans que la propriété de l'outillage lui soit toutefois transférée.

8. Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au paiement intégral de leur prix. Faute de paiement au terme convenu, la restitution des marchandises pourra être exigée de plein droit et sans formalité préalable.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès le départ de nos usines, des risques de perte et / ou de détérioration des marchandises vendues, ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner. L'acheteur s'engage à assurer les marchandises au profit de qui il appartiendra contre tous les risques visés ci-dessus. L'acheteur est autorisé dans le cadre de son exploitation normale, à revendre avant leur paiement les marchandises livrées. Cependant, cette autorisation lui sera retirée automatiquement en cas de non-paiement d'une facture à son échéance ou en cas de cessation de paiement.

Les marchandises en possession de l'acheteur seront présumées celles impayées. En outre, en cas de transformation ou d'incorporation de la marchandise, nous serons, jusqu'au paiement intégral, considérés comme copropriétaire du produit issu de cette transformation ou de cette incorporation, pour la valeur initiale de notre marchandise non payée.

Les paiements partiels intervenus resteront acquis à titre de réparation du préjudice né de l'inexécution du contrat et notamment, celui résultant de la disparition ou de la dégradation de la marchandise, sans préjudice pour notre société de réclamer d'autres dommages-intérêts pour la réparation intégrale du préjudice subi.

9. Sur nos devis, projets, dessins, plans d'outillage, et autres documents, nous nous réservons les droits d'auteur. Ils ne pourront être communiqués à des tiers qu'avec notre assentiment. L'acheteur s'engage en outre à faire respecter par son personnel le plus grand secret par rapport à ces documents et / ou informations concernant notre société et nos produits.

Les documents joints à nos offres sont à nous retourner sur notre demande.

Par contre notre client gardera la responsabilité des plans, dessins, modèles et tous autres documents juridiquement protégés ou non, qu'il nous confiera pour l'exécution de certaines pièces.

10. Les marchandises sont facturées aux tarifs et conditions en vigueur au jour de la livraison. Nos prix s'entendent sans engagement pour des commandes supplémentaires.

11. Sauf stipulations contraires expresses, nos factures sont payables à notre siège social par chèque ou par traite à 30 jours fin de mois de facturation. Les traites acceptées doivent nous être retournées, dûment acceptées, dans les 4 jours de leur envoi.

A défaut, notre société est autorisée à demander le paiement immédiat et en espèces de toute créance, et ce nonobstant toutes autres conditions de paiement qui avaient été convenues.

De plus, tout retard de paiement par rapport à l'échéance convenue entraîne de plein droit, sans mise en demeure, la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de tout effet de commerce ou facture en cours, ainsi que la suspension de l'exécution de toute commande et / ou travaux et la mise en œuvre de la réserve de propriété visée plus haut.

Des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25% annuels. De plus, tout retard de paiement sera soumis à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant a été fixé par le décret n° 2012-1115 du 02 Octobre 2012 à 40€.

Tout recouvrement par voie judiciaire entraîne l'exigibilité d'une clause pénale égale à 20% du montant des sommes impayées et ce, indépendamment des frais de justice ou indemnités au titre de l'article 700 du N.C.P.C.

En cas de changement dans la situation juridique et financière de l'acheteur, susceptible d'affecter sa capacité à honorer ses engagements financiers, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties, un règlement comptant ou par lettre de change à vue, et / ou de résilier les marchés en cours. Aucune réclamation du client ne peut entraîner suspension du paiement de ses factures.

12. En cas de difficulté d'interprétation et d'exécution des présentes, les tribunaux de notre siège sont seuls compétents. La remise des traites ou tous autres moyens de paiement n'empêche ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction, qui s'applique même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

13. Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

**La seule version valable est en Français.**